

Forums pour les joueurs

# Comment être dégoûté des paris sportifs et ne plus avoir envie d'y toucher

Par irrecuperable000 Posté le 05/06/2026 à 19h32

Bonjour à toutes et tous,

Dans mon premier sujet intitulé "Violente rechute avec un opérateur peu scrupuleux (paris en ligne)" lancé le 29/08/2025, je vous racontais ma rechute après 2 ans et demi d'abstinence et le combat initié contre un opérateur de jeux malhonnête (B...c) qui a fermé le compte que j'utilisais et confisqué le solde ; cette affaire est maintenant entre les mains du Médiateur des jeux depuis le 21 mai 2026, date de la recevabilité de mon dossier.

Si j'ai rechuté à l'été 2025, c'est à cause d'une conjonction de facteurs défavorables : deux grosses contrariétés coup sur coup, absence de ma psychiatre (congés) qui aurait alors certainement réajusté mon traitement pour dépression (ce qu'elle fit en septembre 2025 quand je l'ai revue), profond désarroi, paris sportifs en ligne vus comme le moyen de retrouver des shoots de peps pour chasser les idées noires...

Jusque-là, ça tenait bon depuis le 31 décembre 2022 : interdiction de jeux pour 3 ans validé par l'ANJ début janvier 2023, dépôt d'un dossier de surendettement le 27 février 2023 (recevabilité avril 2023, jugement fin juin 2025), le tout précédé par une reconnaissance ALD pour dépression sévère en décembre 2022 (traitement et suivi psy à la clef).

Avant ça, j'avais déjà réussi à stopper un peu entre 2021 et début 2022 (je voyais déjà ma psychiatre et une psychologue d'une asso luttant contre les addictions), mais dès que j'ai pu accéder à de nouveaux crédits en janvier 2022, le cercle infernal est reparti (pourtant, dans cette frénésie, j'avais réussi à atteindre plus de 40 000 euros de gains nets en quelques semaines, avant de craquer avec des mises énormes à 5 chiffres...).

Sans le soutien de mon médecin traitant, ma psychiatre et mes proches, je pense que je me serai foutu en l'air, oui. Depuis janvier 2026, mon interdiction de jeux est levée, la saison de tennis (le sport sur lequel je pariais le plus, en live) bat son plein, et pourtant, je n'ai pas rouvert de compte chez un opérateur ni même été chez un détaillant FdJ car, si perdre de l'argent sur des paris perdants était acceptable, avoir compris que les opérateurs agréées, véritables machines à cash, peuvent se comporter en véritables bandits sans foi ni loi m'a complètement vacciné et, en ce sens, l'enquête publiée par Que Choisir dans son numéro de juin 2026 "Paris sportifs : qui rafle la mise", démontrant que les joueurs sont structurellement perdants, est édifiante (morceaux choisis) :

- 62,7 % du chiffre d'affaires des sociétés de paris sont réalisés sur le dos de joueurs ayant une pratique de jeu problématique contre 38,3 % tous jeux confondus (baromètre 2019 Santé public France)
- sur plusieurs millions de joueurs, seuls 1 200 remportent plus de 10 000 € (Isabelle Falque-Pierrotin,

présidente de l'ANJ)

- les CGU regorgent de clauses permettant aux opérateurs de revenir sur un pari gagné, de bloquer un compte ou d'entraver le retrait de fonds (le médiateur national des jeux a reçu 1 856 dossiers de parieurs mécontents en 2025 selon le dernier rapport publié)

En plus de l'article paru dans Que Choisir, je vous conseille aussi l'enquête "Paris sportifs, les bookmakers raflent la mise" (Arte, 2023) qui décrypte les manipulations des opérateurs, un véritable repoussoir pour moi désormais.

Espérant pouvoir cette fois être publié dans le forum (les deux premiers essais des 3 et 4 juin ayant conduit à un rejet), au plaisir de lire vos réactions,

À bientôt !